

Résumé des décisions prises lors du Conseil Communal de Vich du 5 octobre 2021, présidé par M. Charles de MESTRAL.

> Appel nominal

40 membres convoqués, 30 présents, 10 excusés

- Adoption du Procès-Verbal 22.06.2021.
 Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 4 abstentions.
- Adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.
- Préavis n°1/2021-2022 Autorisation générale de plaider, pour la législature 2021-2026.

L'amendement proposé par la commission de gestion : « La Municipalité doit tenir informé la commission de gestion afin que cette dernière, puisse anticiper, garantir la transparence et la cohérence lors de son rapport annuel de gestion. »

Votations

21 OUI

2 NON

4 Abstentions

L'amendement est accepté

Le Préavis n°1/2021-202 est accepté tel qu'amendé, 1 contre, 4 abstentions.

Préavis n°2/2021-2022 - Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour la législature 2021-2026

Le Préavis n°2/2021-202 est accepté à l'unanimité

Selon les articles 107 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.



Résumé des décisions prises lors du Conseil Communal de Vich du 5 octobre 2021, présidé par M. Charles de MESTRAL.

Préavis n°3/2021-2022 - Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour la législaute 2021-2026

L'amendement proposé par la commission des finances est « d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des autorités communales, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000 par cas et au maximum de CHF 100'000 par année, à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive »,

d'ajouter « L'engagement de la deuxième tranche de CHF 50'000 fera l'objet d'une information préalable de la Commission des Finances. »

Votations

21 OUI

6 NON

3 Abstentions

L'amendement est accepté.

Le Préavis n°3/2021-2022 est accepté tel qu'amendé

Préavis n°4/2021-2022 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement, pour la législature 2021-2026

La commission des finances propose d'amender le préavis 04/2021-2022 comme suit : « Le plafond d'endettement est fixé à CHF 7'000'000. Le montant des cautionnements autorisé est donc mécaniquement fixé à CHF 3'500'000. »

Votations

21 OUI

4 NON

4 abstentions

L'amendement est accepté

Le Préavis n°4/2021-2022 est accepté tel qu'amendé, 2 abstentions

Préavis n°5/2021-2022 - Fixation des indemnités du Conseil Communal et rétribution de la Municipalité, pour la législature 2021-2026

Le Préavis n°05/2021-2022 est accepté à large majorité, moins 1 abstention

Préavis n°6/2021-2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Le Préavis n°06/2021-2022 est accepté à large majorité, moins 2 abstentions

Election de 3 membres et d'un-e suppléant-e pour la commission des routes

M. Éric PASCHE, M. Leonardo MARTINS da COSTA MATOS, M. Paul GERBER, M. Christian BRONSIL suppléant sont élus par applaudissements

Selon les articles 107 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.



Résumé des décisions prises lors du Conseil Communal de Vich du 5 octobre 2021, présidé par M. Charles de MESTRAL.

- Election de 3 membres et d'un-e suppléant-e pour la commission parc, place de sport et cimetière
- M. Luigi LONGHI, M^{me} Cynthia BAGNOUD, M. Stéphane TOMASSO, M. David MARET, suppléant sont élus par vote à bulletin secret.
- Election d'un-e suppléant-e pour la commission de recours en matière d'impôts et de taxes
- M. Luigi LONGHI est élu par applaudissements
- Election d'un-e suppléant-e pour l'AISE
- M. Christian BRONSIL est élu par applaudissements
- Appobation de la nomination d'un délégué de l'AISE

M^{me} Conceição DANZ est élue par applaudissements

Postulat de M. Mark TRITTEN

Concernant un point de situation du trafic et transit dans Vich, l'assemblée a appuyé ce postulat.

Votations	25 OUI	0 NON	4 abstentions
	Le Postulat est accepté		we stell to lib

Fait à Vich, le 20 octobre 2021

Au nom du Conseil Communal de Vich

Le Président
M. Charles de MESTRAL

COMPANIE A LIBERTE A LIBERTE ATTER

La Secrétaire M^{me} Valérie ZEENDER

Selon les articles 107 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.